

Image not found or type unknown



## Licenciement économique et salariée enceinte

Par **Lounati**, le **04/07/2022** à **14:31**

Bonjour,

Mon entreprise est en train de mettre en place un plan de départ volontaire afin de réduire le nombre de collaborateurs. Ma catégorie de profil est aussi concernée et ils souhaitent garder que 5 personnes sur 10 sur des postes identiques au mien.

Je suis enceinte et mon employeur est au courant de ma grossesse.

Est-ce que je suis protégée contre le licenciement économique jusqu'à après mon congé maternité ?

ou mon licenciement est possible et légal malgré ma grossesse et la sauvegarde de quelque poste similaire au mien ?

Je vous remercie d'avance.

Par **miyako**, le **04/07/2022** à **18:37**

Bonjour,

<https://www.solveo-rh.fr/conge-de-maternite/questions/la-salariee-est-elle-protgee-contre-le-licenciement-pendant-et-apres-le-conge>

Cordialement

Par **miyako**, le **06/07/2022** à **18:44**

Bonsoir,

[quote]

Je suis enceinte et mon employeur est au courant de ma grossesse.

[/quote]

<https://www.actu-juridique.fr/social/licenciement-economique-et-maternite-un-pas-vers-une-meilleure-protection-de-la-femme-enceinte/>

[quote]

Ma catégorie de profil est aussi concernée et ils souhaitent garder que 5 personnes sur 10 sur des postes identique au mien.

[/quote]

C'est impossible de licencier pour raison économique ,vu qu'il subsistera des postes identiques .

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **06/07/2022 à 20:33**

Bonjour

En aucun cas, le licenciement, même économique, ne peut être entrepris pendant votre grossesse, mais à votre retour, oui

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2873>